

NOUVELLE SÉRIE — N° 73

16^e Année — 1^{er} Janvier 1911



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME]



SOMMAIRE :

- G. DEHERME. *Verdicts de Guerre sociale.*
G. PERSIGOUT *Fondements universitaires du Pouvoir
instituitif.*
PAR TOUS. *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. DEHERME. *Les Livres qui font penser.*

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, rue des Saints-Pères, 61

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

Collections de la nouvelle série (années 1908, 1909)

3 francs par année

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est terminé sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de refuser au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 101-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS


Tél. 101-50

Directeur : A. GALLOIS

RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux
D'après le Journal Officiel de la République française

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

VERDICTS DE GUERRE SOCIALE

Quelques rêveurs, logiciens de bibliothèque ou juristes attardés, peuvent bien s'imaginer encore que le parlementarisme politique et l'individualisme social sont un régime, ceux qui vivent dans leur temps et tiennent compte des faits voient la triste réalité : une anarchie qui s'aggrave et se généralise de plus en plus.

Et c'est la guerre sociale engagée partout. Que vient-on, là-dessus, ergoter sur les « droits » et le Droit ? Nous n'en sommes plus au jeu de la ruse, mais à la mêlée suprême, aux corps à corps, aux coups sans merci. Quant au Droit, celui-là seul peut valoir qui ne s'écrit pas (1). Mais cela implique des traditions vivantes et quelque organisation. Et la bourgeoisie, depuis plus de cent ans, s'est appliquée à désagréger les institutions organiques essentielles et

(1) « Plus on écrit, et plus l'institution est faible ; la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués ; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction. » — J. DE MAISTRE (*Considérations sur la France*).

à rompre toute continuité, pour que l'argent règne sur tout. S'il peut, que l'argent la sauve donc !

* *

Les premières fonctions qu'une société qui se civilise organise, ce sont celles de la police et de la justice. Ce sont aussi celles qui sont les dernières à disparaître quand une société se décompose et va mourir.

Les affaires Steinheil et Rochette, après tant d'autres, ont manifesté que police et justice étaient paralysées au-dessus d'un certain degré — qui baisse constamment — de puissance de place et d'argent. Et maintenant, ce ne sont plus seulement les vices et les intérêts des maîtres du moment qui n'ont plus à se contraindre ; mais tous les instincts, toutes les passions qu'un groupement provisoire impose. Et il s'entend que les haines de classe, après celles de race, sont les plus promptes à se coaliser.

* *

Ainsi, le jury de Cour d'assises semblait encore assez impartial. On le savait d'une indulgence ridicule et dangereuse pour les crimes soi-disant passionnels, d'une sévérité excessive pour les affolements de la misère ; mais il exprimait sincèrement ainsi les inquiétudes de son cœur de propriétaire et l'âme sensible que lui avaient formée les romans-feuilletons, les faits divers sensationnels, les romances sentimentales et les mélodrames. En outre, il était trop accessible parfois aux suggestions de la peur. Somme toute, c'était la foule dans le prétoire, avec ses ignorances et ses intuitions, ses défauts et ses qualités. Ses verdicts étaient souvent incohérents, ab-

surdes ; mais ils marquaient évidemment l'intention d'être justes. C'était une justice selon les nerfs, le cœur, l'âme des boutiquiers qui composaient la majorité des jurys ; mais c'était une justice, autrement dire un effort de défense sociale. Quoi qu'en disaient les socialistes, jusqu'ici le cynique verdict de classe était inconnu en France.

Nous le connaissons maintenant, et avec l'aggravation de la guerre sociale nous le connaissons de plus en plus.

*
*
*

Deux étudiants, et donc deux jeunes gens ayant reçu largement cette instruction laïque, scientifique, qui doit donner des directeurs et des organisateurs à notre démocratie, deux fils de famille se proposent — puisqu'on leur a enseigné que le ciel est vide — de réaliser sur la terre, durant une soirée, l'idée qu'ils se peuvent faire du paradis.

A quoi rêvent nos bacheliers de vingt ans ? Ils veulent faire la noce. Pour ceux qui ont de l'argent, c'est facile. Ces libertés-là ont été conquises vraiment. Pour ceux qui n'en ont pas, il y a les faibles qui se résignent à envier, il y a les rusés qui sont les arrivistes et il y a les énergiques qui sont les aventuriers.

Nos deux fils du siècle sont de ces derniers. Ils veulent s'amuser et il leur faut de l'argent. Rien de plus simple : ils assassineront une fille galante qui passe pour avoir des économies. C'est le crime le plus facile, le moins dangereux pour ceux qui le commettent, le plus lâche. Munis de couteaux pour « saigner », de serviettes pour bâillonner et étrangler, l'un se

se fait emmener par la fille, l'autre le suit et se cache dans la maison. Au moment propice, dans la nuit, ils se ruent sur la pauvre femme, tentent de l'étrangler, l'assomment à coups de pieds, la laissent pour morte, prennent l'argent qu'ils trouvent et s'enfuient. Ils avaient enfin une centaine de francs pour bambocher. Ohé! Ohé!...

La fille en réchappa. Sur ses indications, la police fut obligée, cette fois, d'arrêter les deux étudiants, qui avouèrent tout. Crime ignoble, n'est-ce pas? sans excuse d'aucune sorte. Eh bien! le jury de Dijon, dans son cœur paternel de bourgeois reconnaissant les siens, fit mieux que de trouver des excuses, des circonstances atténuantes, il *acquitta* nos deux che-napans. Fredaines de jeunesse, a-t-il pensé. On a même dit qu'il n'a pas voulu que l'avenir lumineux de ces deux espoirs de la France fût à jamais brisé. Les bacheliers sont une matière si précieuse et si rare qu'il sied de ne pas la gâcher. Deux ou trois journaux conservateurs, ceux-là mêmes que l'immoralité du sabotage exaspère, ont osé annoncer le verdict sous ce titre : « Scène de la vie de bohème ». C'était trouvé. Les autres, moins téméraires, ont fait le silence.

*
*
*

Notons-le : ils ont fait le silence, malgré l'avidité de leurs lecteurs pour de telles informations. Par pudeur? Ah! non, par tactique.

C'est qu'un autre verdict venait d'être prononcé par le jury de Rouen et qu'il fallait justifier. Un secrétaire de syndicat ouvrier, un honnête travailleur venait d'être *condamné à mort*.

Un jaune, M. Dongé, est tué au Havre. Dans une rixe d'ivrognes, disent les syndicalistes, par les rouges, disent leurs adversaires, à la suite d'une décision prise solennellement par le syndicat sur la proposition du secrétaire, M. Durand. Et cela est à débrouiller, s'il y a encore une police capable de remplir son office. Pour ma part, je ne puis croire à une condamnation prononcée en pleine réunion syndicale par des ouvriers honnêtes. On l'eût su avec plus de précision, la police d'abord. Ce qui est certain, c'est que les meurtriers sont des repris de justice, travailleurs occasionnels donc, et que M. Durand n'assistait point à la bagarre.

D'ailleurs, ce n'est pas du meurtre même qu'on l'accusa, mais de « complicité morale », d'être un « meneur », d'avoir fait décider, en réunion syndicale, la « suppression » des jaunes, parmi lesquels la malheureuse victime, M. Dongé, un père de famille, était désignée. Mais le maire du Havre, M. Siegfried, qui n'est pas un énergumène, ne fournit que de bons renseignements sur M. Durand. Celui-ci est apprécié pour son esprit conciliant, sa coutumière modération. Si quatre témoins, des plus suspects, puisqu'ils se contredisent, prétendent que les « condamnations » de jaunes furent prononcées par M. Durand, quinze autres témoins, qui eux ne se contredisent point, affirment qu'il n'a nullement été question de cela dans les réunions syndicales.

Admettons même que M. Durand ait prononcé vraiment un discours incendiaire, plus véhément même qu'on ne le dit. Et puis ? Est-ce que les provocations, même suivies d'effet, peuvent entraîner une condamnation capitale, surtout quand la vie humaine a si peu de prix pour les jurés d'assises ? Comment

quelques paroles, plus ou moins pesées, à supposer encore qu'elles aient été prononcées — ce qui reste à prouver — peuvent-elles être frappées aussi durement ? J'en frémis pour M. le Premier, qui en disait bien d'autres il y a quelques mois.

Sans doute, M. Durand ne sera pas exécuté. Les jurés de Rouen, effrayés de leur mouvement de haine, ont signé un recours en grâce. Mais le condamné sera envoyé au bagne et il y mourra, cependant que les deux criminels de Dijon vivront et prospéreront paisiblement, électeurs notables, fonctionnaires décorés peut-être, jurés à leur tour.

*
* *

Voici qui est plus inquiétant que le sabotage perlé et surtout parlé : Les jurés de Dijon et de Rouen — qui représentent exactement toute leur classe — n'ont plus aucun sentiment social, même celui qui les défend. Ce sont des partisans. Ici, il s'agissait pour eux d'écraser un ennemi que l'occasion leur livrait, là de sauver deux des leurs en péril. Ce sont proprement des anarchistes que le scrupule judiciaire n'embarasse plus. Ils se sont déliés de toute sociabilité.

Nous en sommes donc au point où l'instinct ne se contient plus, où clans et bandes se forment et s'arment. La civilisation, qui est l'organisation du concours, s'écroule.

Tout de même, si les jurés avaient pu entrevoir les conséquences de leurs scandaleux verdicts, ils les eussent palliés. Leur combativité impulsive l'a emporté. Ils n'ont pu commander à leurs nerfs.

La presse a tenté d'y obvier par ses moyens habituels ; mais sans succès, cette fois. C'est trop éclatant.

Les ouvriers ont vu et compris. *La Voix du peuple* a dénoncé les « verdicts de classe ». Maladroitement, elle en ajoute même un troisième qui n'a pas ce caractère, — condamnation aux travaux forcés à perpétuité d'un jaune qui a tué un rouge (1). D'ailleurs, la presse elle-même s'échauffe et d'impudente devient imprudente. Les mêmes journaux qui réclament la dissolution de la Confédération générale du travail acclament bruyamment la constitution de la Confédération générale patronale.

*
*
*

Décidément, on ne rappellera pas la bourgeoisie au bon sens. Les destins s'accompliront. La bourgeoisie s'est élevée par la violence et dans le désordre, elle s'est maintenue par la ruse et en entretenant le désordre, elle se montre de plus en plus hostile au rétablissement de l'ordre organique, elle est incapable d'être dirigeante, elle est un obstacle à la reconstitution de la société française. Elle n'a jamais poursuivi qu'une basse chimère : le pouvoir sans les devoirs qui lui sont inhérents. Par là, elle abdique en fait.

Or une société ne se peut passer de gouvernement pour le temporel non plus que pour le spirituel. La place de direction temporelle est vacante. Les verdicts de Rouen et de Dijon l'attestent. Cette place sera prise par un nouveau patriciat — le besoin rappellera la fonction, et la fonction fera surgir l'organe — qui

(1) Notons seulement, pour les optimistes, que devant ces nouvelles victimes — le rouge tué et le jaune forçat — on ne peut plus considérer la guerre sociale comme une image. On tire déjà des deux côtés de la barricade, et à mitraille.

n'aura pas l'égoïsme buté, stupide, de la bourgeoisie agonisante, ni ses préjugés, ni sa sottise de parvenue ou d'usurpatrice. Et ce vrai patriciat saura commander et se faire obéir, aimer et vénérer — non en corrompant, en abrutissant, en comprimant, en brutalisant ; mais en donnant toujours l'exemple du plus haut dévouement. Car la détention d'une force sociale quelconque — richesse, autorité, savoir — ne peut être légitimée et garantie que par son emploi social.

G. DEHERME.

Fondements universitaires du pouvoir institutif

Pour que l'Université constitue vraiment un champ favorable à l'éclosion de la spiritualité future, il importerait qu'elle représentât — ou qu'en elle fussent représentées — toutes les forces morales de l'heure. S'il y avait lieu de rompre le *statu quo*, ce devrait donc être plutôt en faveur de la liberté que du monopole. En réalité, l'office transitoire de l'État s'impose en vue de garantir la continuité des trésors spirituels de l'espèce : remplit-il sa mission ? Telle est la vraie question préjudicielle à laquelle on devrait se borner, car, au fond, le « droit d'enseigner » — comme la plupart des droits — n'est qu'un devoir, celui de la collectivité majeure à l'égard des mineurs : « Le trésor intel-

lectuel est la propriété collective de l'Humanité : l'héritage gratuit que les générations défuntes confient aux vivants pour les générations à venir. Qui y puise s'enrichit. Nul convive au banquet de la vie sociale ne doit être privé de ses dons. Social en ses origines, social il est en ses fins. Les droits d'exclusion des parents expirent là où commencent les devoirs d'assimilation des enfants... (En définitive) l'éducation publique est exclusivement humaine, en ses origines, en ses ministres, en sa fin. Sa seule tâche est d'élever un enfant à la mission de l'homme » (1).

Ainsi donc, durant l'interrègne spirituel, — qui ne cessera tôt ou tard qu'avec une École à la fois séparée des Églises et de l'État, — il n'est de salut que dans le critérium comtien identifiant les fins éducatives et la destination sociale. Quoi qu'en aient leurs tenants respectifs, le catholicisme et le positivisme ne peuvent pratiquement que se rencontrer ici et œuvrer ensemble, dans leur lutte contre l'individualisme issu de la métaphysique révolutionnaire. Un sociologue me paraît avoir fort bien défini ce critérium en ces termes : « Constituer l'être social en chacun de nous, telle est la fin de l'éducation. Car c'est la société qui, pour pouvoir se maintenir, a besoin que le travail se divise entre ses membres et de telle façon plutôt que de telle autre. C'est pourquoi elle se prépare de ses propres mains, par la voie de l'éducation, les travailleurs spéciaux dont elle a besoin. C'est donc pour elle et c'est aussi par elle que l'éducation s'est diversifiée » (2).

(1) ÉLOI PÉPIN, « Neutralité scolaire ». *Coopération des Idées*, 16 mars 1910.

(2) E. DURKHEIM, « Pédagogie et sociologie », pp. 38-41. *Revue de Mét. et de Mor.*, janvier 1903.

C'est bien — on l'a vu — à réaliser cette fin sociologique : des *consciencés agissantes et associées*, que tend le syndicalisme universitaire et, pour ce faire, s'oppose à la despotique centralisation des bureaucrates et les légistes. Et sur ce point — bons ouvriers de l'autonomie future — à M. Buisson, adversaire de la nomination préfectorale, fait écho le clergé impartial et réfléchi : « C'est à un désir profond d'indépendance professionnelle, à un instinct secret de dignité froissée, qu'il faut attribuer ce puissant mouvement vers le syndicalisme qui a si fortement ému notre gouvernement bourgeois et que nous n'avons peut-être pas nous-mêmes bien compris » (1). Et qui oserait se plaindre par ailleurs qu'un prêtre ait pu présider la distribution de prix d'une école laïque et y prononcer « un beau et loyal discours » qui a justement valu à son auteur l'admiration et l'estime du corps enseignant (2) ?

Au surplus, l'enseignement étatiste soulève d'insurmontables difficultés jusque dans l'exercice quotidien de la mission de l'instituteur : Liberté plus ambiguë que féconde quand, « livré à sa propre inspiration, les programmes lui donnent une excellente direction générale (mais sans) rien de plus (puisque) le reste, c'est-à-dire tout l'enseignement, il le tirera de lui-même » (3). Qu'en résultera-t-il à l'occasion d'un conflit ? « On veut rendre l'instituteur responsable des programmes qu'il n'a pas élaborés, d'une organisation scolaire défectueuse qu'on lui a imposée et qu'on ne lui permet pas de modifier. Une adminis-

(1) ABBÉ BIROT, cité par MGR GIBIER, évêque de Versailles, *Parents et Maîtres*, mai 1910.

(2) MAX DE LISIEUX, *Bulletin de l'Amicale du Calvados*, juillet-septembre 1910.

(3) BUISSON, *La Crise scolaire*, o. c.

tration centralisée a fait de lui un automate exécutant des décisions prises en haut, sans considération de milieu ou de tempérament » (1).

Et cela est tellement vrai que s'il veut protéger l'école dans l'instituteur, l'État n'aboutit qu'à tyranniser ce dernier : « Ces interventions protectrices de l'État l'induiront à resserrer le contrôle soupçonneux, souvent si réactionnaire qu'il exerce sur les maîtres de l'enseignement primaire. Il se retournera vers eux et leur dira : Je suis responsable de vous. J'ai donc plus encore qu'autrefois le droit et le devoir d'exiger de vous le respect absolu de la neutralité scolaire et un enseignement prudent, modéré, qui n'ébranle et qui n'effleure aucune des bases de l'ordre social. Et plus les instituteurs seront défendus par l'État, plus ils seront obligés de se défendre contre l'État » (2).

Il y a plus encore dès que ce dernier protège jusqu'aux livres classiques : « Laïques et républicains, au nom de quoi allons-nous ériger autel contre autel, dogmatisme contre dogmatisme et répondre aux condamnations de l'Index catholique en mettant certains livres au-dessus de toute discussion et de toute atteinte ? Sommes-nous vraiment qualifiés pour ériger ces livres en évangiles laïques, en catéchismes anticléricaux ? (Bien mieux), gare à nous si nous jugeons un peu trop sévèrement devant un marmot ou ses parents, le manuel d'histoire ou de morale !... Pour peu que nous ayons affaire à des gens malveillants ou bornés, nous risquons de nous voir appliquer les articles 479 et suivants du Code pénal » (3).

(1) E. GLAY, « Défense et réorganisation de l'École laïque par le syndicalisme ». *Revue Enseignement*, 12 janv. 1908.

(2) JAURÈS, « Protégés ». *Revue Enseignement*, 12 juillet 1908.

(3) A. BALZ, « Nouvelle passe d'armes ». *Manuel*, 20 février 1909.

Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la question, que les coups viennent des ultramontains ou des anticléricaux, le problème demeure sans issue tant que le temporel détient le spirituel, tant que les rapports de la famille et de l'école sont réglés par la cuisine électorale et le verbiage parlementaire : le fonctionnarisme qui, dans les autres attributions de l'État, ne peut léser que l'intérêt matériel et individuel, lésera toujours dans l'éducateur l'intérêt moral et collectif.

C'est enfin pourquoi, une fois de plus, — et sous condition de parfaite loyauté, — les syndicalistes admettent la collaboration de la famille et de l'école, comme une lutte (qui) serait évidemment très féconde (car) elle obligerait d'une part le père de famille à réfléchir aux questions pédagogiques qui lui sont trop souvent totalement étrangères et, d'autre part, l'instituteur à être constamment en éveil, à modifier son programme, ses méthodes, à se développer continuellement, à être au courant des progrès de la pédagogie... (Au contraire), avec l'État, la lutte serait sans issue, sans résultats féconds ; ce serait « la route fermée au progrès de ce côté-là » puisque, devenus « les serviteurs d'un parti » et « assurés de l'impunité en enseignant et en propageant ses principes et ses doctrines », les instituteurs pourraient à leur gré devenir routiniers et « parfois agents de conservation sociale » (1).

Le syndicalisme universitaire — qui lutte à la fois contre les entreprises sournoises des rétrogrades et les tracasseries mesquines des politiciens — ne se borne pas à dénoncer l'œuvre stérile du parlementarisme (2):

(1) FONTAINE, « l'École, l'État et l'Église ». *Émancipation de l'Instituteur*, mars 1910.

(2) Voy. AL. JACQUET, « Un peu de clarté ». *École Nouvelle*, 20-27 août 1910.

il ouvre les voies rénovatrices en proposant de consulter les associations ouvrières et agricoles et de les appeler à participer, avec les autorités académiques, à l'élaboration de programmes qui seraient adaptés aux besoins de chaque région. Ne suffirait-il pas d'élargir ce cadre de travail jusqu'aux proportions d'un referendum national auquel seraient conviés, *sans distinction de partis*, tous les représentants, officiels ou non, de la Famille, de l'École, de l'État et des Corporations ?... Pour quiconque a médité ces admirables Cahiers de 1789 et sait combien de bon sens populaire sommeille en tant de modestes hameaux de France, une telle consultation serait la mesure radicale contre les menées d'un parti quelconque. Le premier résultat de ce referendum serait clair : A l'égard des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, se justifierait l'instauration du pouvoir institutif qui, nanti d'un programme rationnel, mettrait fin aux luttes stériles dont une vaine métaphysique épuise les traits contre un théologisme agonisant. Le second résultat, c'est qu'en s'incorporant par sa base élémentaire tout ce que la civilisation contient de virtualités spirituelles, ce pouvoir élaborerait dans ses collèges professoraux comme dans ses conseils universitaires de véritables méthodes rationnelles. Enfin, grâce à l'intime réconciliation de l'École et de la vie, à la collaboration sympathique des parents et des éducateurs, non seulement les aptitudes diverses seraient promues en leur vraie place, mais tous ces mille conflits que la vie quotidienne transforme parfois en tragédies sociales nous seraient épargnés.

Ainsi ne se poserait plus le dilemme irritant du monopole ou de la liberté d'enseignement, « le champ clos de cette lutte devant être ouvert par la

sociocratie dans le cadre même de l'enseignement national et non par la liberté d'enseignement restituée purement et simplement aux congrégations. Il suffit pour cela que tous les pères de famille dignes de ce nom s'associent selon leurs préférences doctrinales et qu'ils passent des accords avec les associations universitaires et les associations enseignantes, religieuses ou non, pour instituer des écoles où sera donné l'enseignement qui a leurs préférences ; mais il va sans dire que les associations religieuses qui se refusent au statut moderne de liberté, d'égalité et de réciprocité, ne pourraient être admises à l'enseignement public. L'État répartirait les fonds du budget de l'instruction publique entre ces associations, de même qu'il accepterait les programmes proposés, sans autre préoccupation de sa part que d'assurer aux enfants un enseignement réel des choses qu'ils doivent savoir pour être des hommes, des citoyens, des producteurs. Qu'on y ajoute son droit de contrôle et toutes garanties sont données contre le fanatisme et l'immoralité. Déjà, dans les universités régionales, les associations de pères de famille ont eu une heureuse influence sur le programme d'enseignement, en y faisant introduire des matières techniques que n'y eût pas introduites de lui-même l'État. Déchaînons en cet ordre, loin de le comprimer, l'esprit d'association. Par ce qu'il nous a donné déjà, on peut juger des fruits qu'il nous réserve encore. Et nous aurons ainsi un enseignement de liberté dans un état de liberté » (1).

(1) E. FOURNIÈRE, « Monopole et Liberté », *Revue Enseignement*, 19 septembre 1909. M. Cochin qui, dans la réunion du 26 mai 1910, devait demander que « l'État ne se mêle que d'une chose : capacité, moralité, salubrité dans l'École ».

Le gros problème de l'enseignement primaire ainsi résolu, tout ne serait point fini. Le pouvoir institutif du second degré nous met, avec les lycées ou collèges et les institutions privées, en présence de forces adverses d'autre nature, mais qui — pour avoir plus conscience d'elles-mêmes — ne s'en épuisent pas moins en des « concurrences d'internat », si je puis ainsi m'exprimer (1), dans l'espoir toujours renouvelé chez les uns de reconquérir le pouvoir, chez les autres de le consolider; comme si, dans le cas extrême — et nullement démontré — où les classes moyennes auraient achevé de remplir leur office transitoire, elles n'avaient pas toujours celui d'assurer la transmission de l'héritage social, sinon accru du moins intact!...

Il y a donc encore ici des forces dispersives qu'un pouvoir institutif organisé convertirait en une résultante proportionnée à la nature et à la direction de forces qui, opposées de direction, n'en demeurent pas moins parallèles dans leur destination sociale. Quelques sacrifices consentis aussi dans ce degré aideraient à réaliser l'autonomie universitaire: « Si — ce que je n'estime pas bon à l'heure actuelle, ce qui en tout cas ne devra jamais être admis tant qu'on le proposera comme une mesure de guerre contre certaines croyances (2) — si le monopole était établi,

M. Cochin, dis-je, voudra bien me concéder que, dès cette époque, l'éminent socialiste était entré dans la voie du libéralisme.

(1) Il est plaisant de constater que dans les deux camps on s'adresse les mêmes pointes à ce sujet. Voyez LAURENT, o. c. 57. JUNCKER, *Liberté ou monopole* ? p. 26. Poligny, 1907.

(2) On retrouve ici le même souci d'impartialité qui anime des natures aussi diverses que celles de Buisson, de Deherme, de Durkheim, de Séailles et de bien d'autres — heureusement! — qu'il serait long d'énumérer.

les conditions de capacité pourraient être différentes. L'État ayant plus de moyens de maintenir le caractère non confessionnel dans ses établissements que dans des écoles libres, les fonctions magistrales pourraient être ouvertes aux prêtres, aux congréganistes sécularisés : il suffirait de quelques précautions et d'un contrôle attentif pour empêcher que leur présence ne donnât à l'enseignement un caractère confessionnel. Ne pas les réunir en trop grand nombre dans un même établissement, ne pas leur confier en règle générale la classe de philosophie, réserver aux laïques les fonctions de proviseur, censeur, principal, voilà quelques-unes des précautions que j'indique » (1).

Ces propositions — qui se refuserait à l'accorder ? — sont empreintes d'une grande sagesse ; par surcroît, elles comportent à la fois des mesures transitoires et un programme d'avenir ; d'une part, elles incorporent à la nouvelle les membres épars de l'ancienne spiritualité qui n'errent plus, dans notre société prétendue libérale, comme de véritables parias intellectuels ; d'autre part, elles dressent en eux de véritables véhicules de continuité historique, si nécessaires aux heures incertaines pour ménager, sans trop de déchirements, le passage des anciennes croyances aux nouvelles.

Il ne peut être en effet question, comme l'observe finalement M. Lanson, de légiférer contre des croyances et, par suite, contre l'Enseignement supérieur, qu'il soit catholique, protestant, israélite, bouddhiste, voire — comme nous l'espérons tôt ou tard — théosophique... Dans cette voie-là d'ailleurs, il faudrait

(1) LANSON, o. c. 672, *Revue de Métaphysique et Morale*.

aller jusqu'au bout et, par exemple, chasser de nos propres Universités les professeurs, nombreux parfois, qui y occupent brillamment des chaires ; c'est assez qu'inopinément et de manière odieuse — j'ose le déclarer — des considérations politiques entrent en jeu dans la nomination des maîtres de nos Facultés. Disons-le donc enfin : la spiritualité positive, en voie de constitution sous nos yeux, ne peut se composer que de *tout le corps enseignant*, tel que l'heure présente nous le fournit : Réalité vivante et produit fatal de l'histoire, véritable Sacré-Collège de l'Esprit — qui est aussi Amour ; — caravane des êtres d'idéal dont la foi agissante groupera demain les forces éparses et suscitera l'organe régulateur d'une société renouvelée.

En tout cas, ni l'Église dont la liberté d'enseignement perpétuerait une spiritualité déchue ; ni l'État dont le monopole, en son office transitoire, consacrerait la métaphysique révolutionnaire, ne peuvent imposer leur joug au nouveau pouvoir spirituel en formation : incapacité de l'une, incompatibilité chez l'autre ont pour caractère commun d'usurper par anticipation l'avenir : « Droits de l'Église ou droits de l'État sont des formules dérivées. Il s'agit en réalité des droits bien autrement imprescriptibles de l'âme humaine ; il s'agit de savoir et de fixer une fois pour toutes si la vie religieuse doit disparaître non seulement de la vie sociale mais de la vie individuelle comme un reliquat désuet des siècles d'ignorance ; ou bien, au contraire, si la vie religieuse a droit de cité dans l'âme et doit y remplir à jamais sa nécessaire fonction, même en conjonction avec la science ». Mais voici que « la vague spirituelle arrive, son murmure frissonne dans le silence des cœurs :

elle va submerger le monde et le féconder. Et c'est en dehors de toute Église, de tout dogme que s'épanouira la conscience nouvelle : dans la liberté de l'Amour et de la Vérité » (1).

Nul ne peut prévoir — au moins de façon précise — de quel « océan sans rivages » monte la vague spirituelle et pour quelles rives inconnues ceux qui s'y abandonnent auront embarqué ; mais est-il illégitime d'espérer que nous allons vers des temps meilleurs, où les forces gaspillées en de fratricides luttes s'emploieront à réaliser un idéal commun ? « O univers, ô raison des choses, je sens qu'en cherchant le bien et le vrai, je travaille pour toi ! » s'écrie le prêtre de Némé (2). Nous voudrions nous demander si l'Université future ne pourra pas inscrire ces mots sur son fronton.

G. PERSIGOUT.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

L'ASSISTANCE ÉLECTORALE

Quoi de plus louable que la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ? Sous ce régime, elle n'est pourtant qu'une vaste et scandaleuse organisation de primes électorales. Après la première année d'application, au 31 décembre 1907, il y avait déjà 223.000 assistés à domicile, pour ne parler que

(1) E. MARCAULT, « la Crise religieuse et l'Université » ; G. MORÉTEAU, « la Condamnation du Sillon », *le Théosophe*, 15 décembre 1900-15 septembre 1910.

(2) E. RENAN, *Drames philosophiques*, 378. Lévy.

de ceux-là, alors qu'on n'en avait prévu que 160.000. Au 31 décembre 1908, il y en avait 485.000; au 31 décembre 1909, 520.000; au 1^{er} octobre dernier, 530.000. En 1911, on atteindra 600.000. Ajoutons-y 45.000 assistés dans les hospices.

Malgré tous les trucs, on ne sera absolument sûr du bulletin de vote radical-socialiste des électeurs que lorsque ceux-ci seront rentés, — et on les rentera. Un million d'assistés, un million de fonctionnaires, avons-nous déjà dit (n^{os} des 1^{er} décembre 1908 et 16 mars 1909), cela fait le compte d'une majorité suffisante pour rester les maîtres du pouvoir et les dispensateurs du budget. C'est le suffrage universel. C'est le parlementarisme. C'est la mort sociale.

SOCIALISME ET MONARCHIE

La *Gazette de Cologne* reproduit une lettre de Lassalle à son adversaire le socialiste chrétien Huber, qu'a publiée la *Revue de l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier*, et que d'ailleurs le *Vorwärts* a reproduite.

Lassalle écrit :

« Comme je vous l'ai dit, je suis républicain depuis ma plus tendre enfance. Et malgré cela, ou peut-être à cause de cela, je suis arrivé à cette conviction que rien ne pourrait avoir un plus grand avenir et jouer un rôle plus bienfaisant que la royauté si elle pouvait se décider à devenir une royauté sociale. Je porterais alors sa bannière avec passion et je jetterais bien vite au rancart les théories constitutionnelles. Mais où trouverait-on une royauté qui ait le courage et l'intelligence de devenir une royauté sociale ?

Vous reconnaîtrez vous-même qu'il n'y a guère de chance d'en rencontrer. »

LES CONQUÊTES DU FÉMINISME

Depuis dix ans, aux États-Unis, le nombre des étudiants dans les Universités n'a augmenté que de 80 p. 100; le nombre des étudiantes s'est accru de 125 p. 100.

Mais, au recensement de 1900, il y avait aux États-Unis 2.260.000 femmes de plus de vingt-cinq ans célibataires. Sur 1.000 femmes de vingt-cinq à vingt-neuf ans, il y en a 275 qui ne sont pas mariées, — en 1890, il n'y en avait que 250. Et dans les villes le chiffre des femmes qui ne se marient pas est plus élevé encore : 314 sur 1.000 à Chicago, 356 à Manhattan, 387 à Philadelphie.

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

La Propriété collective et les services publics, par PAUL BROUSSE, o fr. 30 (au *Prolétaire*, 9, rue Flatters). — M. Paul Brousse est certainement le plus clair des confusionnistes. Il veut transformer toutes les entreprises en services publics, c'est-à-dire remettre toute l'activité économique et sociale du pays à l'État. Il confond cette étatisation, comme M. Jules Guesde la collectivisation, avec la socialisation. Le parlementarisme, en effet, je l'ai souvent montré, tend à l'étatisation générale. M. Paul Brousse a bien raison de le constater. Mais il commet une monstrueuse confusion quand il prend cette agrava-

tion de la maladie sociale pour un développement normal.

L'État et l'École, par PAUL BROUSSE, 0 fr. 10 (*Le Proletaire*, 9, rue Flatters). — Avec des chiffres, M. Paul Brousse nous démontre que la « libre pensée » ne résiste pas à la liberté non plus qu'à la pensée. Il lui faut le monopole. Libre penseur de marque, M. Paul Brousse est donc un ennemi acharné de la liberté et de la pensée. Il est pour le monopole de l'enseignement. Il termine en adjurant ses amis qui n'osent : « Plus de menaces, dit-il, la main dessus. » Nous sommes prévenus.

Que notre règne arrive, par JEAN HERMITTE, 3 fr. 50 (Ch. Blanc, éd., 52, avenue d'Orléans). — Le sous-titre annonce l'histoire d' « une campagne électorale pour une idée », et elle est dédiée « Aux 403 électeurs qui, sur 21.488 inscrits, ont voté pour moi, le 24 avril 1910 ». L'idée, c'est la « démocratie directe ». J'en fais grâce aux lecteurs. On entend assez qu'il s'agit de tout confondre et d'infecter tout le pays de parlementarisme. C'est d'ailleurs très logique. Quand on est engagé dans l'anarchie, il faut aller jusqu'au bout. La folie sociale de la « souveraineté du peuple » implique bien la démocratie directe, le gouvernement de tous par tous.

Dans notre numéro du 1^{er} octobre 1909, j'ai parlé d'un autre ouvrage du même auteur, *Horizons*, où il dresse tout un plan de réformes sociales. Cela n'est inférieur à aucune des divagations de ce genre.

Parce qu'il fut vécu, en toute sincérité, le dernier livre est plus amusant. L'auteur, qui est un brave commerçant parisien, tout plein de sa chimère, et qui y va bon jeu bon argent, raconte avec brio sa « campagne électorale », c'est-à-dire ses contacts avec les personnages falots qui surgissent en période électorale : candidats fantaisistes, courtiers électoraux, politiciens roublards, électeurs poivrots, etc. En passant quelques pages consacrées à la démocratie directe, c'est une lecture plus attachante que celle de bien des romans qui se publient à l'heure présente. Le « Comité républicain-socialiste-indépendant » qui patronne l'apôtre

naïf de la démocratie directe, avec son « président » Page et son « secrétaire général » Caro, deux mastroquets qui composent tout le comité, à la solde d'ailleurs d'un autre candidat pour faire son jeu sur le dos de la démocratie directe, les réunions électorales truquées, tumultueuses et hurlantes, les déboires du candidat, ses espérances, tout y est bien rendu. C'est un document.

La Race inconnue, par CHARLES RENEL, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Cette « race inconnue », M. Charles Renel nous la fait bien connaître. L'auteur nous dit les croyances, les mœurs, toute l'âme puérile, douce et cruelle, naïve et impure des peuples de Madagascar. Il n'omet pas les *vasaha* (blancs) ; mais les indigènes l'intéressent beaucoup plus. Ces coloniaux, en général, manquent de noblesse. Ça et là, sans paraître y toucher, M. Renel indique quelques-uns des plus graves problèmes coloniaux.

Rien de plus émouvant, par exemple, que l'histoire de Ratsimba, l'esclave affranchi par l'intervention française, qui mourut de misère pour être devenu un homme libre. Quoi de plus tragique aussi que la mort du *vasaha* allemand empoisonné par sa petite *ramatou* Ranirina qui se venge d'être abandonnée, — comme une *vasaha* ? La mésaventure du *fatidra* (frère de sang) est amusante.

Le Panthéon à Auguste Comte, par E. MONTARROYOS (Ch. Boulangé, éd., 11, rue de l'Ancienne-Comédie). — Réponse à M. Christian Cherfils qui, dans une brochure, *Auguste Comte au Panthéon*, avait proposé le transfert des cendres de notre Maître au Panthéon. Puisqu'il y a un Panthéon, disait en substance M. Cherfils, A. Comte doit y être. M. Montarroyos lui répond que le fondateur du positivisme peut attendre un hommage plus complet. Voici les raisons qu'il oppose à M. Cherfils : « On commettrait une profanation en méconnaissant la volonté formelle d'Auguste Comte. Le principe capital de la séparation des deux pouvoirs serait atteint par une fâcheuse confusion entre eux. On inciterait le gouvernement temporel à un acte de vrai despotisme spirituel. On s'arrogerait les attri-

butions d'un sacerdoce qui n'existe pas et dont il faut faire pratiquement sentir la nécessité urgente. La liberté du culte, pratiqué par les pèlerins qui accourent de tous les coins du monde vers le tombeau sacré, serait douloureusement compromise par une gênante surveillance, sans dignité religieuse. On aggraverait les obstacles à l'exécution du vœu de communauté de sépulture du philosophe avec ses trois anges, au lieu d'en aplanir les difficultés. Bref, nous irions, confondant Auguste Comte dans la foule des célébrités transitoires, entretenir une situation rétrogrado-révolutionnaire, et, de telle sorte, agir à l'encontre de la conduite modeste et ferme, organique et sympathique, en un mot positiviste, qui nous est toujours indispensable. »

On voit quelle importance M. Montarroyos attache à cette question de transfert des restes de Comte au Panthéon. C'est que M. Montarroyos appartient au groupe positiviste du Brésil, dont la ferveur religieuse est si touchante, si édifiante. Il n'a donc pas à se préoccuper de la situation tragique de notre France. Il peut tout considérer sous l'aspect de l'universalité et de l'éternité. Politiquement, c'est certainement une erreur, puisque la civilisation sera détruite par les barbares si l'Église catholique disparaît, si la France meurt. Envions sa sérénité religieuse. Son opuscule est une manifestation de profonde vénération, c'est une prière. Et cette prière n'est pas vaine, puisque dans la terrible bagarre où nous sommes engagés elle nous réconforte.

Par Aventure, par LÉON LAFAGE, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Un joli roman d'amour et d'amitié, de bonne qualité française. Je veux dire sainement idéaliste, tout en clarté. Des visions parfumées de Provence, un peu de la fièvre de Paris. Simple histoire d'un amour passionné et d'une amitié héroïque, traversée par la figure tragique du berger Jeantét, devenu fou parce que sa belle s'en est allée, et mourant de joie en la revoyant.

Madame de Paiva, par ÉMILE LE SENNE, ouvrage orné

de cinq illustrations, 4 francs (H. Daragon, éd., 96, rue Blanche). — Singulière figure, et inquiétante, que celle de cette courtisane arrivée. Que de chemin parcouru des troubles origines de Thérèse Lachmann jusqu'à la glorieuse puissance d'or de la marquise de Païva et de la comtesse Donnersmarck, dans cet hôtel des Champs-Élysées, somptueux, mais morne et glacé, où elle recevait le monde artistique et littéraire ! Mais M. Le Senne s'arrête là. C'est ce qui suit, la guerre et après, qui intéresserait le plus des Français et qui expliquerait tout. Pourquoi cette hétaïre de peu d'entrain, d'une beauté ordinaire, vite fanée, monta si haut ? Mystère troublant. Cependant, les révélations de son dernier mari, le comte Henckel von Donnersmarck, premier gouverneur de l'Alsace-Lorraine et parent de Bismarck, projettent quelques rayons là-dessus. Mais saurons-nous jamais le vrai rôle qu'elle joua à Paris, aussitôt après la guerre, jusqu'à son expulsion ?

L'Ane de Gorbio, par DOMINIQUE DURANDY, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Des nouvelles, des silhouettes de politiciens, des paysages de figures de Nice et du Var, — des « poussières du Midi ». Une partie du livre, dit très bien M. Jean Aicard dans sa préface, a « l'exactitude d'un *guide*, avec le charme d'une œuvre d'artiste ». L'auteur s'amuse aussi, mais légèrement, en vrai « galéjéré » de Provence. Il réussit même ce tour de force de rendre aimables les politiciens, — cette peste du Midi.

Les Milliet : I. **Jusqu'au seuil de l'exil** ; II. **Les Adieux**, par P. MILLIET, 2 francs (*Cahiers de la quinzaine*, 8, rue de la Sorbonne). — « Livre de raison » d'une famille de républicains fouriéristes, de 1811 à 1852. « De nos jours, dit l'auteur, qui dédie ces notes du passé à la mémoire de ses « parents bien-aimés », chaque famille conserve en un album les photographies de tous ses membres à différents âges ; cet usage est excellent. Si, pour compléter ces images fidèles, chaque portrait était accompagné d'une biographie indiquant le tempérament de celui qu'il représente, son caractère, ses goûts, ses maladies, les

événements dont il fut le témoin ou l'acteur, ces archives familiales pourraient être consultées avec profit. Le médecin et le philosophe y découvriraient peut-être quelques lueurs pour éclairer les mystérieux problèmes de l'hérédité, l'historien y trouverait un utile complément à son récit des grandes batailles et des traités. » Cela rendrait plus saisissante la continuité et fortifierait le sentiment familial. Bien à propos, M. Paul Milliet cite dans son introduction le beau poème positiviste de Léonce Guimberteau :

Bien plus que les vivants, les morts mènent la terre,
 Dans le moi que je suis et que j'ai reçu d'eux,
 La part que j'ai fournie est un grain de poussière,
 Cet atome est à moi, le reste est aux aïeux.
 Nous pensons leurs désirs, leurs espoirs, leurs colères,
 Nous revivons ainsi tout ce qu'ils ont vécu ;
 C'est en vain que le temps nous a ravi nos pères,
 Ils sont encore en nous, et le temps est vaincu.

La Légende des « philosophes ». *Voltaire, Rousseau, Diderot, peints par eux-mêmes*, par A. TORNEZY, 7 fr. 50 (Perrin, éd., 35, quai des Grands-Augustins). — Depuis Louis VI, la politique de la monarchie française fut des plus libérales. Mais ce n'est pas là la « faute des rois ». « Nous pouvons examiner la vie de chacun des rois qui se sont succédé sur le trône, dit l'auteur ; à part saint Louis, il n'en est pas un qui ait eu conscience du devoir absolument étroit qui lui incombait... De tous, Louis XIV a été le plus coupable. Le grand roi est celui qui, au point de vue moral, a fait le plus de mal à son peuple. Le premier, il a installé l'adultère à la cour. » La corruption, dès le dix-septième siècle, gagna le clergé, puis la bourgeoisie et le peuple. L'esprit religieux s'affaiblit, se dénatura. Quel respect pouvait-on garder pour une religion « dont les ministres donnaient l'exemple du scandale, qui, sceptiques eux-mêmes, vivaient au milieu de cette société débauchée nécessairement envahie par un matérialisme grossier » ?

Les « philosophes » peuvent venir. Ils viennent. Vont-ils réagir contre la décomposition morale ? Non pas. Leur vie privée atteste qu'ils sont du temps. C'est leur excuse comme hommes, mais c'est leur condamnation comme

réformateurs. Le « cynisme » de Voltaire ne le cède à celui d'aucun coureur de ruelles. Toutes les Égéries des « philosophes », Mme du Châtelet, Mme du Deffant, Mme Geoffrin, Mlle de Lespinasse, Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, etc., ont des mœurs déplorables.

Le caractère n'est pas de meilleure qualité. Surtout chez un Voltaire. Leurs amitiés, leurs querelles, leurs haines le décèlent assez. Chez Voltaire, « c'est la duplicité, j'irai jusqu'à dire l'hypocrisie qui dominant, écrit M. Tornezy. Il écrit, il insulte, il diffame, il traîne dans la boue ceux qu'il a décidé de traiter en ennemis ; mais il se cache derrière l'anonyme, et si par hasard on le découvre, il nie avec un imperturbable sang-froid ».

L'auteur est moins sévère pour Rousseau. Mais celui-là a les nerfs malades. Combien Diderot paraît plus sain, plus fort, plus intelligent et meilleur ! C'est lui qui a l'idée de la gigantesque entreprise de l'*Encyclopédie*, « évangile des philosophes ». Tous y collaborent. Mais dès que l'œuvre menace de devenir périlleuse et sans gloire, Voltaire l'abandonne ; dès qu'elle ne peut plus payer ses collaborateurs, d'Alembert y renonce. Et ainsi des autres. Diderot reste seul. Il ne lâchera pas. Il a promis aux souscripteurs, il est engagé, il ne fera pas faillite. « Et cela a duré vingt-six ans pendant lesquels il n'a pas eu un moment de répit. » L'*Encyclopédie* enfin achevée est « une superbe manifestation de ce que peut une haute intelligence mise au service d'une volonté inébranlable ».

M. Tornezy ne croit pas que les « philosophes » furent athées. Les athées, alors, étaient extrêmement rares. En réalité, Rousseau était théiste. Diderot même n'alla que jusqu'au scepticisme. Sa fille rapporte que ses dernières paroles furent : « Le premier pas vers la philosophie, c'est l'incrédulité. » Quant à Voltaire, il est plus difficile de définir cette âme ambiguë. Pourtant, il fit profession de catholicisme. Il fit ses pâques, « au grand scandale des dévots et des impies ». Il construisit des églises et il assistait aux offices avec sa nièce, Mme Denis. Son fameux « écrasons l'infâme ! » ne vise point la religion, mais la calomnie. Il resta donc et mourut catholique.

Cet intéressant ouvrage se termine par de judicieuses

réflexions sur le temps présent. L'auteur examine l'influence qu'eurent les « philosophes » sur l'évolution de la société moderne. Pour lui, nous devons leur imputer toutes les erreurs politiques, religieuses et morales dont nous ressentons et ressentirons de plus en plus les terribles conséquences.

Le Mythe vertuiste et la littérature immorale, par VILFREDO PARETO, 3 francs (Marcel Rivière, éd., 31, rue Jacob). — Vertuisme, cela s'entend assez : parti de la vertu. Mais la vertu est une habitude, une volonté, une pratique. Si elle s'annonce trop bruyamment, il y a des chances pour qu'elle se borne à n'être qu'une apparence. Et c'est l'hypocrisie.

M. Vilfredo Pareto, qui admire beaucoup Georges Sorel, parle de tout un peu, et avec trop d'érudition, sans qu'on sache bien où il en veut venir. Ainsi, on peut croire qu'il en a à la pudeur et à la chasteté quand ce n'est peut-être qu'à la bégueulerie et à l'hypocrisie. Une telle imprécision, encore que très commode, ne laisse point d'être dangereuse. Il faut quelque bonne volonté au lecteur pour démêler que l'auteur n'entend nullement prendre la défense de l'obscénité.

Économiste et conservateur, M. Pareto n'a pas traité cette question au vrai point de vue social. Que l'État intervienne de plus en plus dans le spirituel pour régenter les opinions et les mœurs, cela ne tient pas à l'influence des vertuistes; mais à ceci que le temporel doit d'autant plus étendre son action que le spirituel restreint la sienne. Si paradoxal que ce puisse paraître, il est bien vrai que l'étatisme est un fils de l'anarchie.

Il est assez facile de railler les vertuistes qui s'imaginent pouvoir atteindre l'obscénité par des lois répressives et des dénonciations, il est aisé de montrer l'attitude ridicule de l'État qui, ne pouvant pas suffire à ses propres fonctions, s'avise d'enseigner et de moraliser; mais il l'est beaucoup moins, surtout pour un individualiste, de dire quelle digue il convient d'opposer au flot montant de la fange pornographique.

Quand il s'agit de l'enfance, par exemple, c'est se don-

ner trop beau jeu que de paraître croire qu'il s'agit d'ex-purger la littérature et l'art de tout ce qui ne convient pas à l'enfant et à la jeune fille, alors qu'il n'est question que de nettoyer la rue de toutes les sales images de stupres et de crimes que les yeux les plus purs ne peuvent pas ne pas voir. Et, je le répète, cette police devient d'autant plus nécessaire que rien, au dedans, ne s'oppose plus à cette corruption. Pour l'éducation de l'enfant, la famille, quand elle n'est pas dissoute, n'a plus aucun principe et la religion voit son autorité bienfaisante s'affaiblir de plus en plus, même chez ceux-là qui affectent encore de suivre ses rites. Pour beaucoup, ce n'est plus un frein moral, un guide pour la vie présente, mais une simple assurance, plus ou moins nécessaire, pour l'au-delà.

Au moyen âge, on pouvait être réaliste, voire grivois ; on restait sain, parce que le corps social était sain. La volonté restait forte. On pouvait résister à la suggestion d'une image. Aujourd'hui, il n'en va plus de même. Ni au dedans, ni au dehors, l'individu ne trouve d'appui ; son pouvoir d'inhibition est à peu près annihilé. Il est donc victime de toutes les suggestions, de toutes les curiosités morbides. Sans foi, l'homme est sans loi, et donc sans direction. Il suivra toutes les pentes, au lieu de monter. Ce qu'on appelle la libre pensée est à peu près cela, une sorte d'état hypnotique où l'être humain, désanimé, n'est plus qu'une matière inerte qui ne peut plus résister ni se commander. Un naïf vertuiste racontait un jour qu'un homme de cinquante ans était venu lui demander de le protéger contre les obscénités de la rue. Il n'y a pas à en rire, cela est effrayant.

M. Vilfredo Pareto s'étend avec complaisance sur l'obscénité des anciens. Croit-il vraiment que les Phallophories où « les *canéphores* suivaient en procession l'emblème de la fécondité masculine » étaient obscènes ? Ce serait d'une médiocre intelligence. L'obscénité n'est pas dans l'objet, elle est dans la disposition du sujet. C'est pourquoi elle ne peut être définie et pourquoi elle ne peut être atteinte par le pouvoir temporel. D'ailleurs, l'auteur a bien raison de dire que les innombrables romans qui se publient pour proclamer l'imbécile « droit au bonheur »,

sanctifier l'adultère corrompent considérablement plus de femmes que les grossières pornographies. Et non moins encore quand il écrit : « Tous les livres obscènes mis ensemble n'ont jamais fait autant de mal aux mœurs que n'en font les arrêts de tribunaux, acquittant ou condamnant à des peines dérisoires les pires criminels, à peine ils peuvent recouvrir leur crime d'un léger vernis de passion, ou même seulement de sensualité. »

Puis, l'économiste reparait. Il se prononce contre tout ce qui peut gêner la royauté de l'argent. Même quand la santé publique est menacée. Mais pourtant il a quelque motif de s'inquiéter de la tendance menaçante du jacobinisme à créer des délits d'opinion. Il ne s'agit encore que du niais antimilitarisme et du monstrueux antipatriotisme ; mais il est évident qu'on ne s'en tiendra pas là. D'ailleurs, ce n'est pas la prison qui peut revivifier le sentiment patriotique quand on a tout fait pour le détruire. L'intervention de plus en plus fréquente des soldats dans les grèves, par exemple, propage dans la classe ouvrière et lui impose l'antimilitarisme.

Il faut en convenir, avec l'auteur, la dissolution de la famille est la cause efficiente de la dépravation des mœurs. C'est seulement dans la famille que l'éducation peut s'entreprendre avec fruit. L'État n'y peut rien. Tout ce qu'il tentera diffusera le mal. Il sauvera la moralité comme M. Briand sauve la société. En atténuant quelques-unes des conséquences présentes, l'État aggrave les principes destructeurs. Et cela ne pourra aller ainsi que jusqu'à ce que l'anarchie soit complètement généralisée. Et nous n'en sommes pas loin. Quelques sauvetages de Briand, quelques années de parlementarisme, et nous y serons en plein.

La conclusion de M. Vilfredo Pareto est confuse. Il ne sert de rien d'appeler l'idéal un mythe. L'auteur nous assure que le vertuisme est un mythe. Soit. Mais, alors, il a sa raison d'être. L'auteur finit par le reconnaître, d'ailleurs. Seulement, ajoute-t-il, il faut que ce mythe s'appuie sur quelque autre mythe plus puissant. Et par là, il entend une religion, sans doute. C'est beaucoup d'effort d'originalité et d'érudition pour aboutir à une simple vérité qu'aucun sociologue ne conteste.

Notions générales de médecine, d'hygiène et de soins aux malades, par le docteur PAUL CANTONNET, avec la collaboration des docteurs Bonneau, André Cantonnet, Gastou, Le Play, de Martel, Mounier, Paul Petit, Roger-Ballu, Rose, Rousseau-Decelle, Theuveny, Roger Voisin, texte accompagné de 176 figures, 6 francs (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — Ce livre n'est pas pour entretenir « la fièvre médicale », il ne prétend point à faire de chaque lecteur son propre médecin ; mais, comme l'écrivit le professeur Lœper dans sa préface, à apprendre au public « comment il doit, par une saine hygiène, éviter les maladies contagieuses, les intoxications alimentaires ou professionnelles, et, par des habitudes de travail régulier, le surmenage mental et les maladies nerveuses » ; lui montrer « comment on peut accomplir auprès des malades et sans trop de maladresse les fonctions temporaires mais indispensables d'infirmier » ; mettre « entre les mains de la mère comme un petit memento du premier âge qui lui permettra de préserver son bébé de l'entérite et du gros ventre » ; dire « comment on gâche sa santé, comment on la conserve jusqu'aux limites naturelles, sans leurrer de faux espoirs » ; dire « ce qu'il faut faire avant l'arrivée du médecin et surtout ce qu'il ne faut pas faire pour entraver son action ».

Chaque partie concernant les maladies des voies respiratoires, des voies urinaires, des yeux, de la peau, des femmes, des enfants, de la gorge, du nez et des oreilles, des dents, l'hygiène, l'électricité médicale, les applications d'air chaud, les maladies nerveuses, la grossesse et l'allaitement, a été confiée à un spécialiste qualifié.

C'est un livre utile.

La Crise syndicaliste, par AUGUSTE KEUFER (Imprimerie ouvrière, 3, rue du Prince, Aurillac). — L'auteur, qui est positiviste, rappelle d'abord que Comte a « constamment et énergiquement » condamné le parlementarisme. Seulement, ajoute-t-il, il ne peut y avoir de société sans gouvernement. C'est pourquoi, aujourd'hui, il accepte et défend le parlementarisme. C'est pourquoi Auguste Comte le combattait. Le parlementarisme n'est pas un gouverne-

ment; on ne le voit que trop, c'est la décomposition de l'État. Combien le sage syndicalisme de Keufer eût gagné s'il s'en était tenu là-dessus à son Maître !

J'admire l'action patiemment héroïque de Keufer. Il a su mettre à peu près debout, dans notre chaos anarchique, un semblant d'organisation corporative. C'est un miracle. Malheureusement, les miracles ne sont point un régime.

D'autre part, je déplore l'agitation puérile pour le sabotage, l'antimilitarisme, le malthusisme, etc., de la Confédération générale du travail, qui ne voit pas que cette abominable besogne de désagrégation sociale est essentiellement celle du parlementarisme et de la ploutocratie, et donc contre-syndicaliste. Au demeurant, le syndicalisme est un effort pour réorganiser le travail, c'est une réaction d'ordre.

Mais pourquoi faut-il que Keufer s'en prenne aux naïfs révolutionnaires, là surtout où ils font une saine résistance à la mortelle superstition du nombre, à la corruption parlementaire ?

Je sais les difficultés de l'action sociale. Mais ce sont des erreurs qu'elles proviennent, non des vérités. Ce n'est point par son antiparlementarisme théorique que la C. G. T. met le syndicalisme en péril, c'est par son parlementarisme pratique.

Dans cet intéressant opuscule, Keufer définit clairement l'action révolutionnaire et l'action réformiste pour lesquelles se partage le syndicalisme. C'est dire que le syndicalisme se cherche encore. La violence des communistes est chimérique, le réformisme est d'un empirisme décevant. La vraie méthode syndicaliste ne peut être que positive, c'est-à-dire largement éducative et organique. La classe ouvrière ne pourra participer à la civilisation que dans une société reconstituée. La doctrine qui seule peut réincorporer le prolétariat discipliné dans le Cité rétablie est le positivisme. J'entends le vrai positivisme de Comte. Il appartient à Auguste Keufer, qui jouit d'une légitime autorité dans les milieux ouvriers, de l'enseigner hautement, avec, surtout, son antiparlementarisme essentiel. Les antiparlementaires, ce ne sont pas les énerguènes,

qui ne visent au fond qu'à généraliser le parlementarisme, c'est-à-dire la confusion : ce sont les positivistes.

La Révolution ottomane, par YOUSSEUF FEHMI, 5 francs (Giard et Brière, éd., 16, rue Soufflot). — L'auteur s'est proposé de nous instruire des causes et des conséquences de la révolution qui renversa Abdul-Hamid et mit la Turquie sous la tutelle de l'Angleterre. Il en veut au comité *Union et Progrès*, au parlementarisme dissolvant, à la franc-maçonnerie. Il se déclare positiviste. Quelques documents intéressants.

Le Val d'Amour, par CHARLES DORNIER, 3 fr. 50 (Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes). — « Nouvelles franc-comtoises », annonce le sous-titre. L'auteur s'est donc proposé de « fixer quelques traits de l'âme provinciale, dire la douceur de son pays natal ». Il y a aussi quelques croquis à la manière de Jules Renard. Voici « le cordier » :

« Sur la longue rangée de ses hauts peignes de blois plantés en terre, le cordier dévide, aligne, étire, tord, épisse, ses fins torons de chanvre. Tout le jour, à reculons, il travaille, et, depuis des ans, son pas égal, de l'aube au couchant, a battu sur le sol cinq petits sentiers parallèles, et pareils à des sillons de labour. Le dos toujours tourné au soleil, il fait ce métier de galérien, ne se rendant compte de la fuite du temps que par son ombre que l'heure allonge de plus en plus devant lui, sur le gazon. Combien, sans l'excuse du pain quotidien, comme ce pauvre cordier, passent leurs jours machinaux tournant le dos, sans le savoir, à la vie, au soleil ! »

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Bernard GRASSET, Éditeur
61, rue des Saints-Pères, 61. — PARIS

COLLECTION

“ LES ÉTUDES CONTEMPORAINES ”

Sous ce titre, la *Librairie Bernard Grasset* commence la publication d'une série d'études sur les milieux littéraires, politiques et sociaux de ce temps. Ces études, confiées à des spécialistes qui apporteront à leur tâche, avec toute la documentation désirable, le plus grand souci d'impartialité, ont pour objet de fixer dès maintenant et le plus exactement possible la physionomie de notre époque. Chaque étude forme un élégant volume de 200 à 250 pages et se vend séparément 2 fr.

Vient de paraître dans la collection **Les Études Contemporaines** :

Le CULTE de l'INCOMPÉTENCE

Par **Émile FAGUET**, de l'Académie Française

Un volume in-16, 240 pages. 2 fr.

La Sorbonne Contemporaine

Par **Pierre LEGAY**

L'AUTOMNE D'UN PRINCE

Correspondance inédite du duc d'Orléans et de la marquise de Montesson

Publiée avec une introduction et des notes par **Jean HARMAND**. Un volume in-16 orné d'un portrait de la Marquise de Montesson. Prix. 2 fr.

Henri CHANTAVOINE

EN PROVINCE

Lettres au directeur du « Journal des Débats »

Un vol. in-16. (Préface de **M. Paul Deschanel**, de l'Académie française)
Prix. 3 fr. 50

V. DE PALLARÈS

LE CRÉPUSCULE D'UNE IDOLE

Nietzsche, Nietzscheïsme, Nietzscheïens

Un volume in-16. 3 fr. 50

CROÎTRE OU DISPARAÎTRE

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 280 pages. Prix : 3 fr. 50

PERRIN et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, PARIS

LA CRISE SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(Troisième édition)

Un volume in-16 de 375 pages. Prix. 3 fr. 50

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice, Paris

AUGUSTE COMTE ET SON ŒUVRE LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (franco : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (franco : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères, PARIS
